



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 25 juin 2014
N° 090/165

Michel SAPIN et Arnaud MONTEBOURG annoncent la clôture de l'opération de cession de titres GDF SUEZ par l'Etat

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics et Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, annoncent la clôture de l'opération de cession par l'Etat de 75 millions d'actions GDF SUEZ (soit 3,1% du capital) lancée hier soir par l'Agence des participations de l'Etat.

Michel SAPIN et Arnaud MONTEBOURG se félicitent du succès de cette opération qui rapportera à l'Etat environ 1,5 Md€.

Au terme de ce placement, l'Etat détiendra 33,6% du capital de GDF SUEZ.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'Etat, qui doit permettre de dégager des ressources pour des secteurs porteurs de développement économique et pour le désendettement de l'Etat, dans le respect des intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat.

NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER NI PUBLIER AUX ETATS-UNIS, AU JAPON, EN AUSTRALIE OU AU CANADA.

Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du « U.S. Securities Act » de 1933, tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement. L'Etat n'a pas l'intention de procéder à une offre publique aux Etats-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (ainsi que ses modifications, incluant la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et les Règlements de la Commission n° 1392/2014, 759/2013, et 862/2012), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT



Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. Ce communiqué ne peut pas être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux ou à l'intérieur des Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou tout autre état ou territoire dans lequel un tel acte serait illégal.

L'offre et la vente des actions GDF SUEZ par l'Etat en France a été effectuée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, selon les conditions prévues à l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

L'offre n'a pas été ouverte au public en France.

Les banques garantes de l'opération ont agi exclusivement pour le compte de la République Française et pour personne d'autre dans le cadre de la constitution du livre d'ordres (*bookbuild*).

Contacts presse :

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13

Agence des participations de l'État : 01 44 87 70 42

sec-mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

sec-merpn-presse@cabinets.finances.gouv.fr

charlotte.neuvy@ape.finances.gouv.fr



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT